

Ursula Reutner

(Augsbourg)

Autour de la situation actuelle du créole dans les Antilles françaises

I Avant-propos

Selon un dessin de Plantu, un élève antillais, avant d'entrer dans la salle de classe, met son cartable à côté pour enlever son manteau qu'il accroche sur un portemanteau ainsi que sa tête pleine de notions créoles. Ce dessin caricature le fait que les élèves créolophones doivent souvent laisser tomber leur langue maternelle et avec cela une grande partie de leur savoir officiellement en dehors de l'école. Bien sûr, ils parlent toujours le créole parmi eux, mais il ne le parlent pas dans les cours et avec les professeurs. Vous connaissez très bien les problèmes qu'une telle situation peut entraîner, comme par exemple la fameuse aliénation personnelle¹, ainsi qu'un rendement scolaire plus faible aux DOM qu'en métropole.

Jusqu'à l'an 2000, les textes législatifs français ignoraient l'existence du créole. Malgré cela, il était possible d'appliquer certaines circulaires écrites pour les langues régionales de la France hexagonale également aux créoles. Un exemple en est la «Bombe de Lafayette»² de 1983 où Bertène Juminer, alors recteur de l'Académie des Antilles et de la Guyane, a déclaré, à la suite des circulaires Savary³, son intention d'introduire le créole à l'école⁴. Là-dessus, plusieurs professeurs ont pris l'initiative d'offrir des cours de langue et culture régionales – option créole (LCR-C): les pionniers étaient Hector Pouillet et Sylviane Telchid qui ont introduit le créole en tant que matière au collège de Capesterre Belle-Eau (Guadeloupe) en 1983; un an plus tard, Yvon Bissol et Paul Blamèble ont offert des cours de LCR-C au collège de Basse-Point (Martinique). D'autres collèges ont suivi et à partir de 1997 le créole est même présent au niveau du lycée (lycée Acajou II, Martinique). Les premiers examens de baccalauréat en LCR-C se sont passés en 2000. Mais tout cela s'est déroulé dans un certain vide juridique

¹ On pense à sa stigmatisation de la part de Frantz Fanon dans le livre au titre programmatique *Peau noire, masques blancs* (1952, 1982).

² Le nom s'explique par le fait qu'elle a été déclarée dans le cadre du IV^{ème} Colloque International d'Études Créoles à Lafayette, Louisiane.

³ Il s'agit de circulaires par lesquelles le ministre de l'éducation national Alain Savary permet l'enseignement des langues régionales. La première circulaire date de 1982.

⁴ Cf. Juminer 1984.

parce que le créole n'est pas mentionné par la Loi Deixonne⁵ et n'est donc pas reconnu officiellement en tant que langue régionale de la France. Il faut attendre la loi d'orientation pour l'outre-mer (LOOM)⁶ en 2000 par laquelle l'État français change sa politique par rapport aux créoles de manière décisive et admet les créoles parmi les langues régionales.

D'autres mesures du nouveau millénaire témoignent aussi d'un respect croissant de la part de la République française pour les langues et cultures des DOM: en 2001 un CAPES⁷ de créole est introduit (cf. II) et un enseignement bilingue en langues régionales est mise en place (cf. III); en 2000, les programmes d'histoire et de géographie sont adaptés aux besoins des DOM (cf. IV).

Dans cette communication, je m'intéresse essentiellement à la façon dont ces nouvelles dispositions législatives ont été reçues dans les Antilles françaises. A cette fin, j'utiliserai des citations extraites des transcriptions d'entrevues faites récemment auprès d'étudiants martiniquais et guadeloupéens, ainsi que des voix de certains personnages-clé.

II Le CAPES de créole

Si on pose aux étudiants la question de savoir si le créole est une langue ou un patois pour eux, beaucoup répondent: «Maintenant, c'est une langue parce qu'il y a un CAPES».

Même si le raisonnement n'est pas tout à fait correct, ce type de réponse montre la grande valeur symbolique du CAPES de créole. Mais de quoi s'agit-il ?

Dans le BO n° 11 du 15 mars 2001⁸ (JO du 17.02.2001), le créole est admis parmi les langues régionales dans lesquelles un CAPES peut être obtenu. Bien que l'on pourrait considérer cette introduction du CAPES de créole comme une conséquence logique de l'acceptation récente de cette langue en tant que langue régionale de la France⁹, l'introduction du

CAPES de créole a déclenché un dispute énorme que j'aimerais retracer brièvement ici¹⁰.

Les épreuves d'admissibilité du CAPES de créole consistent en une dissertation en créole, une épreuve de traduction et une épreuve à l'option. Le ministère a ainsi aligné le CAPES de créole sur les CAPES des autres langues régionales qui sont eux-mêmes calqués sur les CAPES des langues étrangères enseignées. Ceci représente un défi pour tous les CAPES des langues régionales, mais en particulier pour les créoles qui n'ont pas connu des apogées littéraires comme l'occitan ou le catalan et qui restent jusqu'à présent des langues orales. Quel point de repère peut-on donner aux étudiants pour faire un examen de dissertation ou de traduction en créole, deux genres de textes qui ne sont pas encore traités en créole?

Non seulement le problème de répondre à cette question amène certains créolistes de l'université d'Aix-Marseille 1 et de l'Université de la Réunion à juger l'introduction du CAPES de créole précipitée: il n'y a même pas quatre mois entre la déclaration du Ministre de l'éducation nationale Jack Lang et du Secrétaire d'État à l'Outre-Mer Christian Paul d'introduire un CAPES de créole (18.10.00)¹¹ et l'arrêté (09.02.01) qui l'instaure pour la session 2001/2002. Une réunion d'un comité de spécialistes a lieu le 3 avril 2001, mais les résultats sont modestes parce que cette rencontre est convoquée après la décision que la République française a prise sur les points essentiels du CAPES de créole dans la loi du 09.02.01¹².

Un de ces points dit que le CAPES de créole – comme la plupart des CAPES de langues régionales¹³ – est conçu comme un CAPES bivalent, c'est-à-dire un concours qu'il faut réussir dans la valence (qui est le créole) et dans l'option qui peut être lettres modernes, anglais, espagnol ou histoire-géographie. Vu cette bivalence, on constate par exemple le fait que les professeurs qui ont passé un CAPES bivalent seront moins réputés quand ils enseignent dans l'option que les professeurs qui ont passé un CAPES monovalent dans la même matière. Malgré le fait qu'un CAPES bivalent est en général moins prestigieux qu'un CAPES monovalent¹⁴, la

⁵ La Loi Deixonne (*loi n° 51 du 11 janvier 1951 relative à l'enseignement des langues et des dialectes locaux*, http://diwan-brest.chez.tiscali.fr/legislation/L51_46.html, 22/10/03) s'applique au breton, au basque, au catalan et à l'occitan. Elle a été élargie, entre autres, à l'allemand (1952), au corse (1974) et au tahitien (1981).

⁶ Loi 2000-1207 du 13 décembre 2000 (entrée en vigueur: 14 décembre 2000), <http://www.tlfg.ulaval.ca/axl/amsudant/Loi-fr-outre-mer2000.htm> (22/10/03).

⁷ Certificat d'Aptitude au Professorat de l'Enseignement du Second degré.

⁸ NOR: MENP0003418A; <http://www.education.gouv.fr/bo/2001/11/default.htm> (22/10/03).

⁹ Il existe déjà un CAPES de breton (depuis 1986), un CAPES de corse (depuis 1990/91), un CAPES d'occitan-Langue d'oc (depuis 1992), un CAPES de catalan (depuis 1992) et un CAPES de basque (depuis 1993).

¹⁰ Pour une documentation plus détaillée, je renvoie à notre prochaine publication dans la série «Kréolische Bibliothek».

¹¹ Lang / Paul 2000.

¹² Le ministre de l'éducation nationale Jack Lang juge différemment des résultats de cette rencontre: «Un groupe d'experts représentant les 4 académies des DOM-TOM s'est réuni le 3 avril 2001 sous l'égide de la DPE. [...] Ce groupe a élaboré de façon unanime des propositions pratiques pour le contenu des épreuves, la composition du jury et le lieu des épreuves orales» (Lang 2001).

¹³ Le CAPES de corse y fait exception: il a été créé comme CAPES bivalent, mais la première session en 1990 a été boycottée et pour la deuxième session en 1991, le ministère a concédé un CAPES monovalent.

¹⁴ Cf. Blanchet 2001: 12.

bivalence amène un surcroît de travail de la part de l'étudiant. Un autre inconvénient de la bivalence pour l'enseignement du créole est le problème que le Capésien de créole risque de ne pas enseigner le créole, mais l'option qu'il aura choisie, ce qui limiterait la signification du CAPES de créole. En plus, la bivalence entraîne naturellement des problèmes d'ordre administratif.

Un autre point du débat se résume en la question suivante: faut-il créer un *CAPES de créole* au singulier ou un *CAPES de créoles* au pluriel? Ici, il ne s'agit pas d'une simple question terminologique, mais du problème de savoir si la création d'un seul CAPES est justifiée face aux différents créoles inclus dans ce concours: le réunionnais de l'Océan Indien, le guyanais de l'Amérique du Sud, le guadeloupéen et le martiniquais des Antilles. La création d'un CAPES de créole a été défendue en avançant l'argument qu'un CAPES unique avait été créé aussi pour l'occitan, ou pour le breton, alors qu'il existe également, dans ces derniers cas, plusieurs dialectes¹⁵. Les détracteurs d'un seul CAPES critiquent, pourtant, l'absence d'une origine commune¹⁶ qui peut être trouvée pour les variétés du breton ou de l'occitan, mais non pour les quatre créoles inclus dans le CAPES de créole¹⁷. La discussion sur ce point est sans doute justifiée, mais la loi du 09.02.01 ayant déjà annoncé un seul CAPES de créole, elle a lieu trop tard.

Autre point délicat: le manque de matériel pédagogique, soit pour les élèves à l'école soit pour les étudiants qui préparent le CAPES. Pour ces derniers, une énorme production de guides de CAPES a vu le jour après la création du concours¹⁸.

Mais la question la plus urgente est la question de savoir quelle norme il faut propager par les manuels? Les opposants du CAPES de créole ont stigmatisé fortement la création d'un concours dans une langue qui jusqu'à maintenant n'est pas suffisamment normée, un problème qui touche surtout à la graphie: non seulement les différentes régions utilisent de différentes

¹⁵ Bernabé / Confiant 2000.

¹⁶ A la limite, un créole de base peut être accepté pour les créoles des Petites Antilles et un autre, le créole bourbonnais, pour ceux de l'Océan indien, mais il n'y a pas un seul créole de base pour les quatre DOM. Pourtant, pour des raisons pratiques la création d'un seul Capes a été décidée, dans le cadre duquel chaque étudiant peut choisir le créole avec lequel il veut participer au concours. Reste à savoir si quelqu'un qui a réussi le Capes de créole peut enseigner le créole exclusivement dans le département dont il l'aura choisi (ce qui contredirait à un concours national) ou s'il peut être affecté dans tous les quatre DOM (ce qui mettrait en cause les différentes identités des quatre créoles).

¹⁷ Carpanin Marimoutou 2001: 110, Chaudenson 2000, 2001: 57-59, Prudent 2001: 103.

¹⁸ Cf. par ex. Bernabé 2001a/b, Colot 2002, Confiant 2001/2002, Ramassamy 2002.

graphies, mais aussi, il n'y a pas d'homogénéité à l'intérieur d'un même DOM. Les défenseurs du CAPES de créole (en premier lieu certains membres du GEREK-F¹⁹) affirment que 90% des Guyanais, Guadeloupéens et Martiniquais utilisent la graphie créée par Jean Bernabé en 1976, 1977a/b²⁰ et reformée depuis à plusieurs reprises²¹, mais ces affirmations ne sont pas hors de doute. En général, on peut constater que les gens écrivent un peu à leur gré. Un exemple en est la campagne de sécurité routière menée par le Conseil Général qui a implanté des panneaux à côté des rues martiniquaises avec la citation de Simon Jean-Joseph: «En lè la rout', cé respé ki mè»²². Dans la graphie promue par le GEREK-F, *anlè* et *lawout* seraient collés et écrits avec <a> respectivement <w>, *sé* serait écrit avec un <s>, *rout* n'aurait pas besoin d'apostrophe d'élimination, ni *met* d'accent grave dans cette position en syllabe fermée. Dans le slogan d'un restaurant «La kafet, sa ka fet. Nous là épi zot»²³, on observe dans ce contexte le <s> finale non prononcée dans *nous* et l'accent à la française sur *la*. Bien sûr, la publicité a ses propres règles, mais dans un contexte où une langue est en train de franchir la barrière de l'écrit, une campagne comme celle du Conseil Général va probablement influencer les gens sur leur choix de graphie. Mais dans quelles situations les Antillais écrivent-ils en créole?

Les étudiants interrogés indiquent par exemple les situations suivantes :

- ... pour écrire quelques phrases dans une lettre à un ami.
- ... pour passer un petit mot aux collègues pendant les cours.
- ... pour retenir quelques choses que quelqu'un a dit.
- ... pour écrire des chansons ou de petits poèmes.
- ... et surtout pour les SMS, le créole étant plus économe en signes que le français.

La majorité des étudiants n'ont jamais appris comment écrire le créole. Ils l'écrivent comme ils l'entendent en croyant savoir qu'il faut mettre beaucoup de <k> et de <w>.

Eu égard à la pénétration du créole dans le domaine écrit et à l'insécurité assez répandue concernant la façon de l'écrire, la normalisation de la

¹⁹ Groupe d'Études et de Recherches en Espace Créolophone et Francophone (Université des Antilles et de la Guyane).

²⁰ Bernabé, Jean, 1976, «Propositions pour un code orthographique intégré des créoles à base lexicale française», in *Espace créole*, n° 1, p. 28-57 / Bernabé, Jean, 1977a, «Écrire le créole. 1^{re} partie: écriture et syntaxe», in *Mofwaz*, n° 1, p. 11-29 / Bernabé, Jean, 1977b, «Écrire le créole. 2^e partie: écriture et syntaxe», in *Mofwaz*, n° 2, p. 11-20.

²¹ Cf. par ex. Confiant 2000.

²² Sur la route, c'est le respect qui prime.

²³ La cafétéria, ça marche du tonnerre, nous assurons.

graphie à travers l'enseignement en général et le CAPES en particulier doit être considérée plus que souhaitable. Pour le moment, le jury accepte chaque graphie «manifestant une cohérence interne, et jouissant d'une certaine reconnaissance»²⁴. Dans ses propres énoncés, il a réussi à éviter le choix de la graphie (ainsi que le problème des quatre créoles rassemblés dans un CAPES) en posant le sujet de la dissertation en français. Ceci a surpris plusieurs candidats qui se sont plaints d'avoir été confrontés avec la double tâche de traduire le sujet en créole et de rédiger la dissertation.

Le sujet était large. Il fallait le recadrer, ce qui demandait beaucoup d'efforts en quatre heures. Notamment celui de le comprendre en français, puis de le traduire en créole et ensuite le travailler en créole. Nous aurions préféré qu'il soit énoncé en créole (Manuela Antoine in *France-Antilles-Martinique*, 06.03.03).

L'énonciation du sujet en français montre aussi que le jury ne veut pas forcer une standardisation du créole. Ceci va calmer ceux qui s'inquiètent pour l'avenir du créole après que celui-ci aura été enrégimenté dans le cadre d'un CAPES. Le professeur guadeloupéen Hector Poulet prévient du risque de créer une distance entre la langue enseignée et la langue parlée:

Le CAPES, c'est une bonne chose parce que ça permet à la population de voir que le créole est reconnu en tant que langue, mais je ne suis pas sûr que ce ne soit pas une mauvaise chose pour le créole. On va très vite aboutir à des professeurs du créole qui seront des gens distingués, mais qui n'auront pas le même créole que les gens qui parlent le créole dans la rue (Hector Poulet, interview en octobre 2002).

Le rapport du jury relatif au niveau de langue à choisir dans la dissertation et dans la thèse semble également contredire des soucis pareils. Le jury souhaite un créole qui n'est ni basilectal (c'est-à-dire le plus éloigné du français, que certains gens appellent le «vrai créole»), ni acrolectal (c'est-à-dire extrêmement francisé). De même, on ne doit pas créer des néologismes.

Il faut donc se tenir à égale distance d'un créole excessivement basilectal qui – dans le cas qui nous concerne – abusera nécessairement de la métaphore et finira par rendre le propos incompréhensible, et d'un créole excessivement acrolectal qui aura tendance à dissoudre celui-ci dans le français, tant au niveau du lexique que de la syntaxe, aboutissant ainsi à une sorte d'interlangue ou de «créole macaronique» du plus déplorable effet. On note que le vocabulaire courant fait trop souvent défaut, ce qui conduit le candidat, soit à emprunter sans vergogne le mot français qu'il «créolise» graphiquement, soit à se servir d'expressions inusitées, inutilement alambiquées, alors qu'une solide connaissance de la langue devrait suffire, le plus souvent, à trouver le mot juste, la tournure correcte. On a aussi noté une conséquence malheureuse de cette recherche effrénée du mot ou de l'expression sentis comme «authentiquement» créoles: sa préoccupation première étant de placer «les mots qu'il faut», le candidat en oublie parfois de traiter le

²⁴ Ministère de l'éducation nationale 2001.

sujet, d'élaborer une problématique, de proposer une argumentation, d'analyser les œuvres (Robillard 2002).

Ces idées contredisent le principe de la «déviance maximale», préconisé par Jean Bernabé en 1983²⁵ et – bien qu'exprimée de manière moins radicale depuis – aussi présent dans un ouvrage actuel d'un membre du GEREC²⁶.

D'autres informateurs ne comprennent pas l'importance attribuée au CAPES²⁷. Selon eux, les vrais problèmes dans l'enseignement devraient être affrontés plutôt à l'école primaire. Le CAPES étant un certificat pour les professeurs du collège et du lycée, il ne va pas aider à changer le faible rendement scolaire de l'école des DOM. Le psychologue guadeloupéen Alain Dorville souligne: «Le CAPES créole c'est une chose du haut qui doit très rapidement être complétée par des choses du bas»²⁸.

Aussi ceux qui se sont battus pour la création du CAPES ne surestiment pas leur succès: «Il ne faut pas penser qu'avec la création du CAPES la langue soit sauvée. C'est seulement un petit pas dans la protection d'une langue»²⁹.

III Enseignement en créole

Parlons d'autres mesures qui pourraient être prises. Dans le BO n° 33 du 13 septembre 2001 la mise en place d'un enseignement bilingue en langues régionales a été proclamée. Pour notre propos, le texte dit que «l'enseignement bilingue en créole fera l'objet d'une réflexion pour mieux adapter l'enseignement dispensé à ses spécificités». Interrogé sur l'état de ces réflexions, un haut responsable de l'Académie de la Martinique a dit: «Mais ... l'enseignement bilingue, c'est une possibilité, pas une obligation!».

Il est rare de trouver des indices à faire repérer que la nouvelle loi puisse avoir des conséquences pour le créole à moyen terme. La demande d'un enseignement bilingue est faible: à ma question «Pourrais-tu imaginer le créole comme langue d'enseignement?» une seule étudiante m'a répondu «Oui» et une autre m'a dit qu'elle pouvait l'imaginer s'il s'agissait des contenus relatifs au pays. Mais, la plupart du temps, les étudiants rigolaient et disaient que ce serait drôle. Quelques-uns prenaient le point de vue altruiste et s'inquiétaient pour les Métropolitains juste arrivés. D'autres craignaient que cela remette en cause le système, et la grande majorité

²⁵ Bernabé, Jean, 1983, Fondal Natal. Grammaire basilectale approchée des créoles guadeloupéen et martiniquais, Paris: L'Harmattan, 3 volumes.

²⁶ Cf. Confiant 2001: 13.

²⁷ Cf. par ex. Chaudenson 2000.

²⁸ Alain Dorville, interview en octobre 2002.

²⁹ Daniel Dobat alias Manidbèlè, interview en septembre 2002.

considéraient qu'un tel changement rendrait les choses beaucoup plus difficiles, tant ils étaient tous habitués au français. Les réponses semblent indiquer que dans sa première phase, l'enseignement en créole risque de résoudre moins de problèmes que d'en créer: dans les cours de LCR-C une certaine inhibition à prendre la parole en créole face au professeur peut être observée, même chez les étudiants de Terminale qui ont déjà fait cinq ans de créole.

Parmi les trois manières dont le créole peut entrer à l'école, il y a une qui peut être exclue pour l'avenir proche: le créole comme langue officielle d'enseignement.

IV Adaptation des programmes d'histoire et de géographie

Il nous reste donc à jeter un coup d'œil sur le créole comme langue enseignée et sur la culture créole. Une tentative pour laisser celle-ci entrer à l'école a été faite par l'adaptation des programmes d'histoire et de géographie, prévue par le BO n° 8 du 24 février 2000 et appliquée à compter de l'année scolaire 2000/2001:

L'adaptation des programmes d'histoire et de géographie ne bouleverse pas l'architecture des textes actuellement en vigueur dont elle maintient l'essentiel des contenus. Les finalités de ces programmes, qui veulent aider les élèves à connaître et à comprendre le monde d'aujourd'hui, reposent sur des valeurs universelles, celles des Droits de l'homme, de la démocratie et de la République. Cependant, construits en métropole, ils prennent prioritairement en compte son environnement européen. Enseigner ces programmes dans les Caraïbes ou au sud de l'océan indien suppose que les élèves apprennent à se situer localement et régionalement et qu'ils soient conscients d'une histoire qui ne se confond pas toujours avec celle de la France. Les principes qui ont guidé l'élaboration de ce texte sont simples. Chaque fois que cela a paru nécessaire cette adaptation propose des développements qui, en géographie, doivent permettre aux élèves de se situer dans les territoires où ils vivent: le département lui-même aussi l'espace caribéen, l'Amérique pour la Guadeloupe, la Guyane et la Martinique... De même une étude de l'histoire et du peuplement des départements d'outre-mer doit permettre de mettre en perspective le passé. Il s'agit en somme d'aider les élèves à mieux comprendre qui ils sont et où ils vivent (BO n° 8 du 24 février 2000).

La majorité des étudiants interrogés considèrent cet élargissement du programme comme primordial. Je cite quelques réponses typiques à ma question «Faut-il enseigner l'histoire et la géographie des Antilles à l'école?»:

Oui! Il faut avant tout connaître sa culture. Avant de connaître celle des autres. Est-ce que tu connais un Gaulois de ma couleur Il faut arrêter de raconter les bêtises. On m'a dit «mes ancêtres Gaulois!» Moi, j'ai appris ça à l'école! Mais les gamins, je veux qu'eux, ils apprennent d'où on sort vraiment (interview 2002).

Ou:

Si tu rencontres un Guadeloupéen, tu peux lui dire qu'est-ce que c'est l'Allemagne. Mais si tu lui demandes «Qu'est-ce que c'est la Guadeloupe?» il faut aussi qu'il te sache répondre! (interview 2002).

Certains Antillais souhaitent aussi une extension des programmes en métropole :

Est-ce qu'on a dit aux jeunes Bretons qu'il y a la Montagne Pelée? L'abolition de l'esclavage? Il faut qu'en métropole ils apprennent l'histoire des Antilles aussi. Nous apprenons la leur, mais ils n'apprennent jamais la nôtre (interview 2002).

V Enseignement du créole

Parlons de l'attitude des étudiants envers la troisième manière dont le créole peut entrer à l'école: les cours de LCR-C proposés actuellement en Martinique par 3 lycées et 10 collèges. Lorsqu'on demande aux étudiants s'il fallait enseigner la langue créole, ils sont en grande majorité pour – au moins dans les théories qu'ils dressent :

La langue fait partie de la culture. Un peuple qui ne valorise pas sa propre langue, ne valorise pas sa propre culture. Et un peuple qui ne valorise pas sa propre culture est un peuple qui va pas avancer, qui va toujours rester en retrait. Quand on valorise sa culture, on valorise soi-même (interview 2002).

Le fait qu'il s'agit ici plutôt d'une prise de position théorique, qui n'a pas de conséquence sur les choix qu'opèreraient concrètement les personnes interrogées en tant qu'élèves ou en tant que parents d'élèves, ce fait est mis en évidence par les opinions des étudiants sur le moment où il faut commencer à enseigner la langue créole. Quelques étudiants souhaitent que l'enseignement du créole s'inscrive dans une continuité, mais la plupart est contre:

A l'école primaire, c'est trop tôt, ça trouble les enfants. Je dirais plutôt au lycée parce que là, les étudiants sont plus conscients de ce qu'ils font. Quand ils grandissent et ils maîtrisent bien le français, on peut faire intervenir le créole pour qu'ils apprennent à écrire (interview 2002).

Associée à cette opinion, on trouve aussi la crainte que l'enseignement en créole contienne des aspirations indépendantistes:

A l'école primaire enseigner le créole? Non. Dès le primaire, ce ferait plutôt un petit état fédéral, c'est trop d'affirmation. S'il faut un enseignement, à partir du lycée (interview 2002).

Cette réserve des étudiants par rapport aux cours de LCR-C peut être observée aussi dans les réponses à la question «Faut-il que les cours de LCR-C soient une matière obligatoire, une option obligatoire ou une option facultative?». La grande majorité des étudiants sont d'avis que les cours de créole doivent être facultatifs:

Je dirais de manière facultative comme on fait déjà. Ceux qui veulent l'apprendre à parler et surtout à écrire, ils peuvent l'apprendre, ceux qui ne veulent pas, on doit pas les obliger (interview 2002).

Le créole n'existe qu'aux Antilles. Sur le marché international on rencontre des Allemands et des Espagnols pour négocier. Il vaut mieux apprendre les langues étrangères. Le créole, ça ne peut pas être une option au même titre que l'allemand ou l'espagnol. On ne peut pas aller loin avec le créole. On ne peut pas aller au parlement de Luxembourg avec le créole ! C'est juste histoire de connaître sa culture (interview 2002).

VI Perspectives d'avenir

La réticence de la part des étudiants à l'égard d'un enseignement du créole ne doit pas cacher le fort enracinement de cette langue parmi les jeunes. La majorité d'eux sont autant à l'aise en créole qu'en français, ils utilisent les deux langues tous les jours et passent facilement d'une langue à l'autre. Lorsqu'on demande si le fait d'avoir deux langues leur cause des problèmes, les étudiants répondent plutôt: «Non. Au contraire, ça nous enrichit» ou «Non. On est habitué. Il y a des gens qui peuvent jongler entre le français et l'anglais. C'est pareil. Je ne pense pas que ça cause des problèmes» ou encore «Non. On passe de l'une à l'autre comme ça, sans trop de difficultés».

En général, j'ai pu constater une certaine satisfaction concernant le rôle actuel du créole en Guadeloupe et Martinique. La question «Souhaiterais-tu plus de panneaux publicitaires en créole?»³⁰ a normalement suscité un «Pourquoi pas?» pourtant non très convaincant. Ensuite, j'ai posé la question «Souhaiterais-tu que la signalisation routière soit écrite en créole?». Quelques étudiants ont éclaté de rire et ont dit: «Non, non, non, pas du tout, ce serait trop rigolo!». D'autres disaient: «Mieux vaut la garder en français. On est déjà habitué avec!». Et une des réactions à la question «Souhaiterais-tu que plus de communes passent le bonjour à leur visiteurs en créole» était: «Pourquoi pas? Ça va attirer les touristes!». Il y a par exemple les communes martiniquaises Case-Pilote et François qui accueillent déjà leurs visiteurs en créole.

Pour eux mêmes, par contre, les étudiants ne souhaitent pas vraiment un élargissement du rôle du créole. Au contraire: la décision du conseil

³⁰ Depuis 1990, l'opinion s'impose que le créole ne dévalorise pas le produit, mais peut, dans certains cas, être favorable à la publicité (Hazaël-Massieux 1993: 213-214). Ainsi, il est utilisé de plus en plus dans la publicité: les panneaux qui frappaient de plus en plus en Guadeloupe, en automne 2002, étaient ceux de Zouk radio et Radio Guadeloupe avec des slogans créoles comme «Mizik an nou, sé fòs an nou» (notre musique c'est une force), «Marius, ou ka ban nou fòs la» (Marius tu nous stimules) ou «François, sé patrimwan an nou» (François c'est notre patrimoine). Pour la Martinique, je renvoie aux panneaux du Conseil Général mentionnés plus haut.

municipal de Fort-de-France du 24 septembre 2002 de traduire leur délibérations en créole a provoqué quelques réactions véhémentes. Je cite un extrait du courrier des lecteurs du quotidien *France Antilles* de la Martinique:

A qui est destinée cette traduction? Certainement pas à Ti Sonson de Morne Balai qui ne lit pas le français et encore moins le créole, il le parle, il le pratique, il l'entend. L'oralité est le véhicule de ce langage des mornes et des campagnes. [...] Mais lire les créoles [...] est pour moi un exercice ardu, et il en est certainement de même pour Ti Sonson. Enfin le coût de la mesure. [...] Après tout si nous pouvons payer ce petit plaisir à nos intellectuels, pourquoi pas. Mais n'y a-t-il pas de plus urgent? (Éliane Robinot in *France-Antilles Martinique*, 05/06.10.03).

Revenons au petit élève du départ avec la tête pleine de notions créoles. Évidemment, les élèves d'aujourd'hui n'ont pas seulement le créole en tête, mais aussi beaucoup d'autres connaissances. Dans quelle mesure celles-ci risquent-elles de refouler le créole?

J'aimerais, donc, conclure mon exposé avec les opinions d'étudiants sur l'avenir du créole. Interrogés sur la langue qui serait, selon eux, parlée dans cinquante ans en Martinique ou en Guadeloupe, beaucoup d'étudiants réfléchissaient un peu, puis ils commençaient à spéculer: «On parlera beaucoup plus l'anglais, peut-être on parlera aussi plus l'espagnol ...». Comme je voyais qu'ils ne parlaient pas du créole, je spécifiais ma question et je demandais directement: «Mais, parlera-t-on encore le créole d'après toi?». Presque tous me répondaient «Mais, bien sûr!» en me regardant avec une expression qui semblait vouloir dire «Il faut vraiment être étrangère pour poser une question aussi évidente»³¹.

Une minorité spéculait sur le type de créole que l'on parlera: sera-ce un créole évolué, un créole anglicisé, encore plus francisé ou un créole martiniquais (ou bien guadeloupéen) fortement influencé par les autres créoles. En revanche, seulement deux étudiants ont exprimé des doutes sur les perspectives d'avenir du créole.

La réaction à la question «Regretterais-tu si on ne parlait plus le créole d'ici cinquante ans?» était le plus souvent un grand soupir «Ah, ouiiii!». Quelques étudiants ajoutaient de manière très convaincue: «Mais, c'est pas possible!». Et quand je leur demandais s'il fallait prendre des mesures pour défendre le créole, ils me regardaient de manière un peu bizarre et ils me disaient: «Oui, s'il était attaqué, mais, le créole n'est pas en danger!».

³¹ Tout en croyant à l'immortalité de leur langue, beaucoup d'étudiants ont affirmé qu'ils ne parlent plus le «vrai créole», ce qui relativise leurs réponses.

Bibliographie

- Bernabé, Jean, 2001a, *La graphie créole*, Guadeloupe et al.: Ibis Rouge (Collection Guide Capes créole).
- Bernabé, Jean, 2001b, *La fable créole*, Guadeloupe et al.: Ibis Rouge (Collection Guide Capes créole).
- Bernabé, Jean / Confiant, Raphaël, 2000, «Les contrevérités de M. Robert Chaudenson», <http://www.palli.ch/%7Ekapeskreyol/articles/conteverites.htm> (22/10/03).
- Blanchet, Philippe, 2001, «Les CAPES de langues régionales : présentation générale et problèmes spécifiques», in *Études Créoles. Culture, langue, société*, vol. XXIV, n° 1 (*CAPES créole(s): le débat*), pp. 11-36.
- Carpanin Marimoutou, Jean-Claude, 2001, «Le CAPES de créole(s) et la question des littératures créoles», in *Études Créoles. Culture, langue, société*, vol. XXIV, n° 1 (*CAPES créole(s): le débat*), pp. 110-130.
- Chaudenson, Robert, 2000, «Les créoles à l'épreuve du CAPES», *Libération*, 9.11.2000, <http://www.palli.ch/%7Ekapeskreyol/articles/chaudenson.htm> (22/10/03).
- Chaudenson, Robert, 2001, «Le CAPES de créole(s): approche linguistique et historique», in *Études Créoles. Culture, langue, société*, vol. XXIV, n° 1 (*CAPES créole(s): le débat*), pp. 37-79.
- Colot, Serge, 2002, *Guide de lexicologie créole*, Guadeloupe et al.: Ibis Rouge (Collection Guide Capes créole).
- Confiant, Raphaël, 2000, «Pour un CAPES de créole», <http://kapeskreol.online.fr> (15/03/02).
- Confiant, Raphaël, 2001, *La version créole*, Guadeloupe et al.: Ibis Rouge (Collection Guide Capes créole).
- Confiant, Raphaël, 2002, *Mémwè an fonséyé ou les quatre-vingt dix pouvoir des morts*, Guadeloupe et al.: Ibis Rouge (Collection Guide Capes créole).
- Confiant, Raphaël, 2001, *Dictionnaire des néologismes créoles*, Guadeloupe et al.: Ibis Rouge.
- Hazaël-Massieux, 1993, *Écrire en créole. Oralité et écriture aux Antilles*, Paris: L'Harmattan.
- Juminer, Bertène, 1984, «Déclaration de M. B. Juminer, recteur de l'Académie des Antilles-Guyane», in *Études créoles*, vol. VII, n° 1-2, pp. 51-53.
- Lang, Jack, 2001, «Les nouvelles orientations pour le développement de l'enseignement des langues régionales. Discours de Jack Lang, ministre de l'éducation nationale – mercredi 25 avril 2001», <http://www.education.gouv.fr/discours/2001/regiolang.htm>, 15/03/02 /<http://www.palli.ch/%7Ekapeskreyol/textes/lang.htm> (22/03/02).
- Lang, Jack / Paul, Christian, 2000, *Perspectives éducatives pour l'Outre-Mer*, dossiers de presse, <http://www.outre-mer.gouv.fr/actu/dossiers/2000/1018/dp1018-3.htm> (15/03/02).
- Ministère de l'éducation nationale, 2001, *Programme du CAPES externe de langue régionale créole – session 2002*, note du 26.09.2001, http://www.palli.ch/%7Ekapeskreyol/concours/programme_2002.htm (22/10/03).
- Prudent, Lambert-Félix, 2001, «La reconnaissance officielle des créoles et l'aménagement d'un CAPES dans le système éducatif de l'Outre-mer français», in *Études Créoles. Culture, langue, société*, vol. XXIV, n° 1 (*CAPES créole(s): le débat*), pp. 80-109.
- Ramassamy, Diana, 2002, *Guide de la veillée mortuaire*, Guadeloupe et al.: Ibis Rouge (Collection Guide Capes créole).
- Robillard, Didier de, 2002, *Certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement du second degré. Créole. Concours externe et CAFEP correspondant. Rapport présenté par Monsieur Didier de Robillard, Professeur des universités, Président du jury*, Centre National de Documentation pédagogique, http://www.palli.ch/%7Ekapeskreyol/concours/rapport_1.html (22/10/03).

ROMANIA OCCIDENTALIS Hrsg. von Johannes Kramer

Band 31

Beatrice Bagola, Johannes Kramer (Hrsg.)

Mosel, Maas, Mississippi

Kontakte zwischen Romania und Germania
in Westeuropa und Nordamerika

Akten des Wissenschaftlichen Kolloquiums
Trier, 24.-28. April 2003

Wissenschaftlicher Verlag A. Lehmann
Veitshöchheim bei Würzburg

INHALT

INHALT	V
VORWORT.....	VII
WISSENSCHAFTSGESCHICHTE.....	1
Johannes Kramer, <i>Romanistik und Nationalsozialismus</i>	3
Günter Holtus / Johannes Kramer, <i>Bündnerromanische, dolomiten- ladinische und friaulische Forschungen 2001, 2002 und 2003</i>	33
GESCHICHTE, SPRACHE UND KULTUR	63
Johannes Kramer, <i>1300 Jahre vor Rom stand Trier. Die Inschrift am Roten Haus und ihr geistesgeschichtlicher Hintergrund</i>	65
Günter Holtus / Anja Overbeck / Harald Völker, <i>„Rittlings auf der Sprachgrenze“? Zur Lokalisierungsproblematik bei mittelalter- lichen Texten</i>	79
Karl-Heinz Bender, <i>Die Entstehung eines französischen Deutschen- bildes im XII. Jh. oder Wer ist Nr. 1 in Europa?</i>	95
Christine Henschel / Wolfgang Schweickard, <i>Le français et le nouveau monde. Aspects philologiques et lexicaux des récits de voyage du XVI^e siècle</i>	103
Michael Frings, <i>Adenauer und de Gaulle. Politische und persönliche Freundschaft?</i>	111
Mara Borelli de Oliveira Correia, <i>Futur, Konditionalis und kommunikative Regresspflicht am Beispiel des Italienischen</i>	139
SPRACHKONTAKT UND SPRACHVARIETÄTEN	151
Albert Barrera-Vidal, <i>«Qu'est-ce que c'est que ça pour un français?» Einige Bemerkungen über das Französische in Belgien</i>	153
Lothar Wolf, <i>Les interférences de l'alsacien et du français en Alsace. Aspects de phonétique, de syntaxe et de lexique</i>	179
Tanja Gemin, <i>Les variétés dialectales de l'Alsace à l'entrée du 21^e siècle. Un exposé sur les résultats des enquêtes réalisées à Wissembourg</i>	187
Ursula Reutner, <i>Autour de la situation actuelle du créole dans les Antilles françaises</i>	193
André Lapierre, <i>Un défi américain: retracer le cheminement de la toponymie française aux États-Unis</i>	205
Hélène Cajolet-Lagagnière, <i>Doit-on parler d'un discours technico- scientifique ou des discours technique et scientifique?</i>	215
Beatrice Bagola, <i>Internet-Terminologie: Offizielles Vokabular und der Gebrauch auf dem Internet</i>	225
Monique Paillard, <i>Réflexions sur le langage SMS de part et d'autre de la Moselle</i>	243
Ana María Schmitt, <i>Lenguas indígenas venezolanas. La obra del misionero capuchino Fray Cesáreo de Armellada y su aporte al estudio y conservación de la lengua y cultura Pemón en Venezuela</i>	275
SPRACHE IN TEXTEN.....	299
Hermann Kleber, <i>Minoritäten-Literaturen in Luxemburg. Werkstattbericht und erste Ergebnisse</i>	301
Wolfgang Dahmen, <i>An den Grenzen der Romania: Romanische Minderheitensprachen in Privatkorrespondenz</i>	307
Christine Felbeck, <i>«Au commencement était...?». Von der Geschichte zum Epos – Über die Entstehungstheorien der Chanson de Roland</i>	321
DER MEHRSPRACHIGE ALLTAG	337
Jochen Willwer, <i>«Sprachen tanken?». Zum Gebrauch des Französischen im deutsch-luxemburgischen Grenzgebiet</i>	339